

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD159

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 3

Modifier ainsi la première phrase de l'alinéa 2 :

1° Supprimer les mots :

« réalisé par l'entreprise coupable de l'infraction » ;

2° En conséquence, après le mot :

« fait »

insérer les mots :

« pour l'entreprise » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.